

Réunion annuelle des ALSH



Jendredi 26 janvier 2023



Introduction

par Audrey de Bonneville,
Responsable de l'Action
Sociale Partenariale

Ordre du jour

1. Les échanges avec la Caf
 - A. Les déclarations
 - B. Les conventions

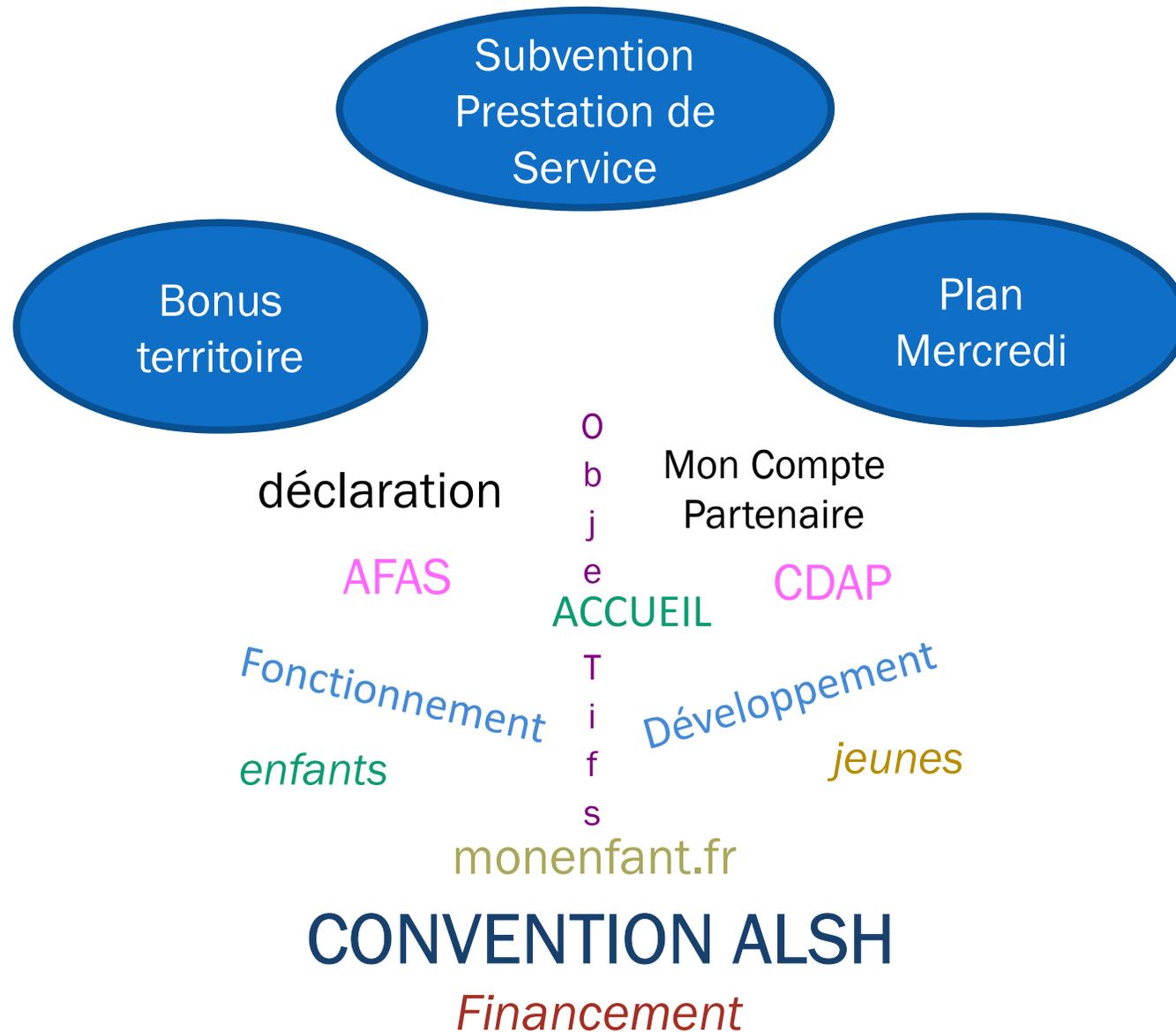
2. Présentations thématiques : soutenir les projets pédagogiques
 - Information BAFA
 - Projets Ados : appels à projets CAF et MSA, Mission jeunesse départementale (Ligue de l'Enseignement)
 - Les subventions FPT
 - Parentalité et ALSH (Lieu Ressource - Côté Parents)
 - Les Promeneurs du Net (ACIJA)





1. Les échanges avec la Caf

A. Les Déclarations



A. Les Déclarations

➤ Pourquoi et où déclarer ?

En lien avec la convention d'objectifs et de financement existante, l'ALSH transmet des données financières et d'activité via un service sécurisé



caf.fr, pages Partenaires,
Mon Compte Partenaire, Service Afas

afin d'obtenir **le versement** de la prestation de service ALSH.

Déclaration	PS ALSH	Bonus territoire
Prévisionnelle	Acompte à 70%	Acompte à 70%
Réelle	Solde	Solde

A. Les Déclarations

➤ Pourquoi déclarer ?

La convention porte aussi le suivi de l'activité dans le cadre de l'actualisation de la subvention dite Prestation de Service ALSH.

L'ALSH effectue les déclarations de juin et septembre **et cela permet de recalculer une prévision de subvention PS ALSH**. C'est sur cette base que les fonds sont réservés pour l'année.

Un grand **MERCI** pour votre implication et votre réactivité lors de la campagne 2022 :

Actualisations de juin : plus de 80%.

Actualisations de septembre : 99%.

A. Les Déclarations

➤ Quelles déclarations et quand ?

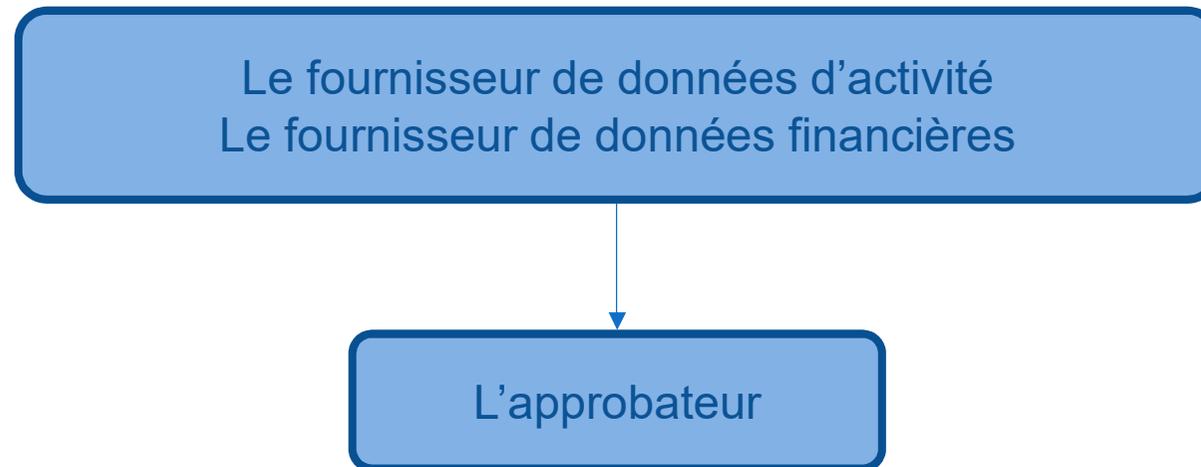
Déclarations	Appels	Échéances
Réelle 2022	15/01/2023	28/02/2023
Prévisionnelle 2023	11/01/2023	28/02/2023
Actualisée de juin	26/06/2023	10/07/2023
Actualisée de septembre	25/09/2023	09/10/2023

La déclaration réelle N-1	12 mois réels	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
La déclaration prévisionnelle N	12 mois de prévisions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
La déclaration d'actualisation de juin	6 mois réels et 6 mois de prévisions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
La déclaration d'actualisation de septembre	9 mois réels et 3 mois de prévisions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12

Attention : une déclaration, c'est toujours sur 12 mois.

A. Les Déclarations

➤ Qui déclare ?



Une personne (ou deux) par gestionnaire, est chargée de donner les habilitations à Mon Compte Partenaire, Service Afas.

A. Les Déclarations

➤ Les données à déclarer

L'ALSH déclare, pour l'année entière (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

Données
d'activité

Déclarer des heures

Et à la déclaration réelle

- Un nombre d'enfants accueillis
- Détail Extrascolaire: - / + 6 ans Hiver, Printemps, Eté, Toussaint, Noël
- Détail Périscolaire: - / + 6 ans matin, midi, soir, MERCREDI

Nouveautés pour le réel 2022

- **Le nombre d'enfants et d'adolescents en situation de handicap bénéficiaires de l'Aeéh.**
- **Le nombre d'heures de présence pour les enfants et adolescents en situation de handicap bénéficiaires de l'Aeéh.**
- **Le nombre d'heures facturées pour les enfants et adolescents en situation de handicap bénéficiaires de l'Aeéh.**

Données
financières

Déclarer des charges et des produits

A la déclaration prévisionnelle

- Le service Afas propose les dernières données réelles validées (2021)

A la déclaration actualisée

- Le service Afas propose les données prévisionnelles.
Vous n'avez pas besoin de les modifier si la situation est équivalente.

Pour toute déclaration en 2023

- **Compte 70623: PS CAF + BONUS TERRITOIRE**

A. Les Déclarations

➤ Comment déclarer ?

Mail d'appel automatique de Mon Compte Partenaire
Premier appel pour une convention existante
ou relance

Pour toute interrogation technique :
afc@caf43.caf.fr

Le fournisseur de données d'activité
Le fournisseur de données financières

L'approbateur

Saisie des heures

- * Si multi-lieux, sous-formulaires :
- Accéder au Détail (saisie par lieux d'implantation) ;
- Continuer pour les contrôles ;
- Enregistrer et Valider.



- Commente **la vie de l'ALSH** ;
- Atteste que les informations sont justes et avérées en s'appuyant sur le montant affiché de la subvention estimée ;
- Transmet à la Caf ;
- En cas de retour de la Caf, il ouvre la déclaration **« à revoir »** et renvoie pour modification, si besoin de correction par les fournisseurs.



Renvoyer pour modification

A. Les Déclarations

➤ Spécificités pour la déclaration réelle 2022

Reconstitution de l'activité du
01/01/2022 au 31/07/2022
Si fermeture administrative pour COVID
Si force majeure COVID

Cas de force majeure = cas Covid-19 confirmé ou isolement parmi les personnels de l'établissement ou le public accueilli pouvant conduire à la fermeture en application des consignes sanitaires ministérielles.

Reconstitution de l'activité
= saisir les données d'activité
de la même période en 2019

OU = période équivalente 2021 si pas
d'activité en 2019

Attention : la baisse d'activité (ou la fermeture) doit être une conséquence du Covid 19. Si vous choisissez de reconstituer l'activité, il faudra **pouvoir produire des justificatifs** attestant qu'il y a eu des cas de Covid 19 qui ont entraîné la réduction des effectifs ou la fermeture du centre.

Plaquette nationale

Aide à la complétion de votre déclaration de données définitives 2022
Accueil de loisirs sans hébergement, périscolaires, extrascolaires et Accueil adolescents

Vous allez bientôt transmettre vos données définitives de l'année 2022 à votre Caf au moyen du service « Aide financière d'action sociale » (Afas) dans Mon compte partenaria. Aussi, le présent document a vocation à vous accompagner dans la complétion de votre déclaration utilisée pour le versement des aides Caf.

Cette plaquette récapitule les grands principes à retenir pour garantir l'exactitude des données.

Une question ?
Un conseil ?
Toute l'équipe de votre Caf est à votre écoute !

Principe général

- Pour les données d'activité :
Comme les années précédentes, un principe de « reconstitution » de l'activité est autorisé, à titre exceptionnel, sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022. L'objectif de cette mesure est de neutraliser au maximum les impacts de la crise sanitaire sur vos accueils et cela dans l'objectif de garantir la pérennisation des équipements et services.
- Pour les données financières :
Il convient de déclarer les charges et recettes réellement supportées et perçues en 2022. Au sein du principe de « reconstitution », c'est à appliquer aux données financières.

Les données d'activité

- Pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022 :
En fonction de l'impact de la crise sanitaire sur votre activité, il est possible de neutraliser une éventuelle baisse d'activité (totale ou partielle) et cela en cas de **fermeture administrative** ou de **force majeure liées au Covid**.
En contrepartie, il était demandé d'assurer, dans la mesure du possible et dans le respect des règles sanitaires, une offre de service minimum d'accompagnement en distanciel, en adaptant les modalités de contact et l'organisation du travail des équipes. En cas de non-mise en œuvre d'un service minimal, il est nécessaire d'en informer la Caf et de le justifier.

Les heures effectuées pour l'accueil des **enfants de personnels prioritaires ne sont pas à déclarer à la Caf.**

L'activité des enfants des familles déplacées ukrainiennes ayant pu être accueillis dans votre structure est **à comptabiliser** tant au niveau des heures que des données financières, même si accueil gratuit (dérogation exceptionnelle).

A. Les Déclarations

➤ Comment déclarer le financier réel 2022 ?

Réalité des dépenses et
recettes 2022

(pas de reconstitution)

Le montant de la prestation de service Caf doit être valorisé dans le compte 70623 – Prestation de service reçue de la Caf.
Ce compte inclut également, si vous en bénéficiez, le bonus « Territoire Ctg ».

Plaquette nationale

Les données financières

- Les données financières correspondent à la réalité des dépenses et recettes de l'exercice 2022 (loyer, assurance etc).
 - Le principe de « reconstitution » autorisé exceptionnellement pour les données d'activité ne s'applique pas pour les données financières. 
 - Le cas échéant, vérifier la concordance entre les montants inscrits au niveau des comptes 86 - Contributions volontaires et 87 - Contrepartie des contributions (sommes identiques).
 - Le montant de la prestation de service Caf doit être valorisé dans le compte 70623 – Prestation de service reçue de la Caf. Ce compte inclut également, si vous en bénéficiez, le bonus « Territoire Ctg ».
- Si vous employez des salariés de droit privé et que vous avez bénéficié d'une indemnité au titre de l'activité partielle :
- L'autorité des normes comptables préconise que l'indemnité de chômage partiel soit enregistrée, en diminution des salaires versés, dans le compte 64 – Frais de personnel dans les documents comptables.

A. Les Déclarations

➤ Comment expliquer les variations ?

En cas de contrôle à justifier sur la variation des données 2022 par rapport à vos précédentes déclarations, **nous vous demandons de préciser globalement l'impact de la crise sanitaire (volume d'heures reconstituées, méthodologie retenue (quelles données de référence etc)) puis de détailler précisément et de fréquemment chiffrer les éventuelles autres causes explicatives des écarts constatés** (travaux, offre nouvelle, raisons de la baisse ou hausse des données identifiées...).

En l'absence d'explications permettant à la Caf d'analyser les évolutions relevées, la déclaration pourra vous être retournée pour recueillir des éléments complémentaires, ce qui entraînera un délai de traitement plus important.

A. Les Déclarations

➤ Comment expliquer les variations ?

- Vos commentaires sont essentiels.
- Pour cela, merci d'être attentif à ce qu'un commentaire soit :
 - **Cohérent** : le commentaire doit expliquer concrètement l'écart détecté sur vos données.
 - **Suffisant** : Des explications détaillées et précises vous permettent, ainsi qu'à la Caf, d'écarter les risques d'erreurs.
 - **Chiffré** : Pour structurer votre argumentaire, il est préconisé de reconstituer au moins 50 % de l'écart détecté afin de bien appréhender les situations.

A. Les Déclarations

➤ Comment déclarer pour le Plan mercredi ?

Pour le réel 2022, vous le faites avec la déclaration ALSH, ligne du Mercredi



Tableau de déclaration ALSH pour le Plan Mercredi. Le tableau est divisé en deux colonnes : 'Moins de 6 ans' et 'Plus de 6 ans'. Les lignes sont : 'Matin', 'Midi', 'Soir', et 'Mercredi / Samedi'. Une flèche bleue pointe vers la ligne 'Mercredi / Samedi'.

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
Matin		
Midi		
Soir		
Mercredi / Samedi		

Nouveau : pour le prévisionnel 2023

- Votre Péricolaire = Mercredi uniquement

Vous déclarez vos heures ALSH dans Afas

- Votre Péricolaire = Mercredi + Péricolaire classique

Vous complétez le fichier Excel transmis par la Caf (juin 2023)

A. Les Déclarations

➤ Comprendre le paiement de la Caf

PS Alsh et bonus territoire

Notification de subvention
et notification de paiement

$PS = 30\% * \text{prix de revient dans la limite du prix plafond}$
 $* \text{nombre d'heures} * \text{taux de régime général conventionné}$

$\text{Bonus territoire} = \text{forfait horaire} * \text{heures Caf}$
 $\text{Heures Caf} = \text{heures} * \text{taux de régime général}$

Si les heures Caf déclarées Afas sont inférieures aux heures de référence indiquées dans votre convention :

- Ce sont ces heures qui seront prises en compte pour le calcul du bonus territoire.

- Le bonus sera inférieur au bonus maximum.

Plan mercredi

Notification de paiement **au réel**

$0,46 \text{ €}$ ou $0,95 \text{ €}^*$ par heure nouvelle Caf
développée par rapport à l'année de référence

* Bonification Plan Mercredi : $0,46\text{€}/\text{h}$.
Si QPV ou potentiel financier $< 900\text{€}$:
 $0,95\text{€}/\text{h}$

A. Les Déclarations

➤ Les barèmes 2022

		2022	
Types d'ACM	Taux de financement	Prix plafond	Prestation de service
Accueil péri scolaire	30 %	1,83 €/h	0,549€/h
Accueil extrascolaire	30 %	1,93 €/h	0,579 €/h
Accueil adolescent	30 %	2,86 €/h	0,858 €/h
Financements spécifiques	Asre : 0,55 €/h Bonification Plan Mercredi : 0,46€/h Bonification Plan Mercredi (QPV ou potentiel financier < 900€) : 0,95€/h		

➤ Les barèmes 2023

Année de renouvellement de la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) entre l'État et la Caf.
Les barèmes 2022 continuent de s'appliquer, en attendant la signature de la COG (2nd semestre).

B. Le renouvellement des conventions



- Attention : si pas de convention, pas d'acompte
- Échéance : transmettre les documents avant le 31 janvier 2023
- à l'adresse afc@caf43.caf.fr

B. Le renouvellement des conventions

➤ Les pièces justificatives

L'existence légale, Vocation, et destinataire de paiement :

- La liste datée des membres du bureau et du C.A. (pour les associations)
- Récépissé de déclaration de l'Alsh auprès du SDJES
- L'attestation de non changement de situation pour les documents suivants :
 - Numéro Siren/ siret; Relevé d'identité bancaire; Récépissé de déclaration en préfecture pour les associations / Arrêté préfectoral détaillant le champ de compétence pour les collectivités; Statuts de l'association; Statuts détaillant les Champs de compétences pour les EPCI;

La qualité du projet :

- Le projet éducatif de l'association ou de la collectivité
- Le projet pédagogique de l'accueil daté de l'année du renouvellement
- Le règlement de fonctionnement si existant
- La fiche de référencement monenfant.fr ou mise à jour en ligne des informations de la structure

Les documents nécessaires à la finalisation de votre convention :

- L'annexe 1 : Liste des lieux d'implantations, signée par le représentant légal
- La grille tarifaire appliquée en 2022 pour l'accueil conventionné





SOUTENIR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ALSH

Présentations thématiques

- Information BAFA
- Projets Ados : appels à projets CAF et MSA, Mission jeunesse départementale (Ligue de l'Enseignement)
- Les subventions FPT
- Parentalité et ALSH (Lieu Ressource - Côté Parents) UDAF
- Les Promeneurs du Net (ACIJA)

Aides individuelles pour les BAFA et BAFD

BAFA

Une aide de **300 €** pour la session de formation générale pour les ressortissants du régime général, dans la limite de 90 % du reste à charge pour la famille.

Devenir animateur vous tente ?
La Caf vous aide à financer votre Bafa !



Deux aides pour la session d'approfondissement ou de qualification :

- **150 €** pour les ressortissants du régime générale,
- **91,47 €** quel que soit le régime d'appartenance. Cette aide peut être majorée de **15,24 €** si la session d'approfondissement porte sur l'accueil du jeune enfant.

BAFD

Une aide de **750 €** pour la session de formation générale aux stagiaires domiciliés en Haute-Loire et ressortissants du régime général (sans condition de ressources)



<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-haute-loire/actualites-departementales/passez-le-bafa-grace-la-caf-0>





SOUTENIR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ALSH

Les demandes de subventions
et les appels à projets
(AAP MSA – AAP ADOS - FPT)

Les demandes de subventions et les appels à projet

Appel à projets jeunes de la MSA

Contacts : Amélie Pascalon
et Céline Largier



santé
famille
retraite
services

largier.celine@auvergne.msa.fr
pascalon.amelie@auvergne.msa.fr



[MSA - L'Appel à Projets Jeunes - MSA
Auvergne](#)

« Être acteur du changement
sur son territoire
au travers de diverses thématiques »

- Culture et évènements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture

Le concours est ouvert à des **jeunes âgés de 10 à 22 ans** en récompensant leurs initiatives par une bourse :

- 1er prix : 1 500 euros
- 2ème prix : 1 200 euros
- 3ème prix : 1 000 euros
- 4ème prix : 800 euros.

Possibilité d'attribution d'une bourse de 500 euros pour d'autres projets retenus par le jury Auvergne.



QUESTIONS ?

Les demandes de subventions et les appels à projet

Particularité 2023 :

Année de renouvellement de la Convention d'objectif et de gestion (COG) entre l'État et la CNAF

Tant que la COG ne sera pas signée au niveau national, puis déclinée localement, **la Caf ne pourra pas voter de subventions d'investissement (à l'exception du plan crèche).**

Des décisions de principe pourront toutefois être prises, puis votées une fois la COG signée (perspectives au 2nd semestre).

Les demandes de subventions et les appels à projet

Appel à projets ADO de la CAF



<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/demandes-de-subventions/appel-projet-ados>

- **Soutenir les projets portés par les jeunes atiligiériens ET à leur initiative**
- **Jeunes âgés en priorité de 12 à 17 ans**
- Une personne morale perçoit l'aide de la Caf et met à dispos un professionnel chargé d'assurer un accompagnement (centres sociaux, ALSH, PIJ, services jeunesse d'une collectivité etc.)

Thématiques : épanouissement des jeunes, intégration dans la société, l'apprentissage de la vie sociale, citoyenne et la responsabilisation.

Financements : Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de 60 % à 80 % du coût du projet dans la limite de 5 000 € (investissement + fonctionnement) versés par projet. Financement non renouvelable pour la même action.

Les jeunes, accompagnés de la structure, devront venir **présenter leur projet devant un jury** organisé par la Caf de la Haute-Loire.

Candidatures avant :

- **Le 10 mars pour un passage en jury le 5 avril 2023 et notification fin avril**
- **Le 5 mai pour un passage en jury le 31 mai 2023 et notification fin juin**





QUESTIONS ?

Les demandes de subventions et les appels à projet

Les Fonds Publics et Territoires

➤ Principes et objectifs :

Ce dispositif permet d'accompagner les structures partenaires de la Caf qui souhaitent améliorer la qualité et l'accessibilité des accueils qu'ils proposent aux familles, ainsi que de favoriser l'inscription des structures dans une logique de territoire et dans une dynamique partenariale.

Ces fonds sont des opportunités de développer des projets de qualité, et ils doivent correspondre aux priorités de la Caf, du Schéma Départemental des Services aux Familles ([SDSF 2021-2025.pdf \(caf.fr\)](#)) et à un besoin identifié sur le territoire et/ou pour les familles.

➔ *Note d'orientation FPT 2023 disponible sous Caf.fr :*

[FPT-Financements-CAF43-2023.pdf](#)

Les demandes de subventions et les appels à projet

Les Fonds Publics et Territoires

Axe 1 : Accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures et services d'accueil de droit commun

« La Caf soutient et aide à la mise en place de formations spécifiques en direction des professionnels de l'accueil enfance jeunesse. »

Axe 3 Volet 1 : Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs

Ce fonds soutient le financement et l'essaimage de projets concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel et scientifique des enfants âgés de 3 à 11 ans.

C'est à ce titre qu'est financé en partie le **Livret Ressource du Département 43**

Axe 3 Volet 2 : Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes

C'est l'appel à projets ADO



Les demandes de subventions et les appels à projet

Les Fonds Publics et Territoires

Axe 3 Volet 3 : Soutenir les projets d'éducation aux médias et au numérique à destination des enfants et des jeunes

- Projet au sein d'une structure en associant les familles
- Promeneurs du Net à l'échelle du département 43

Axe 4 : Maintien et développement des équipements et services dans des territoires spécifiques

- Possibilité pour les équipements d'accueil associatifs de faire une demande d'accompagnement, qui pourra être en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) et la Caf.

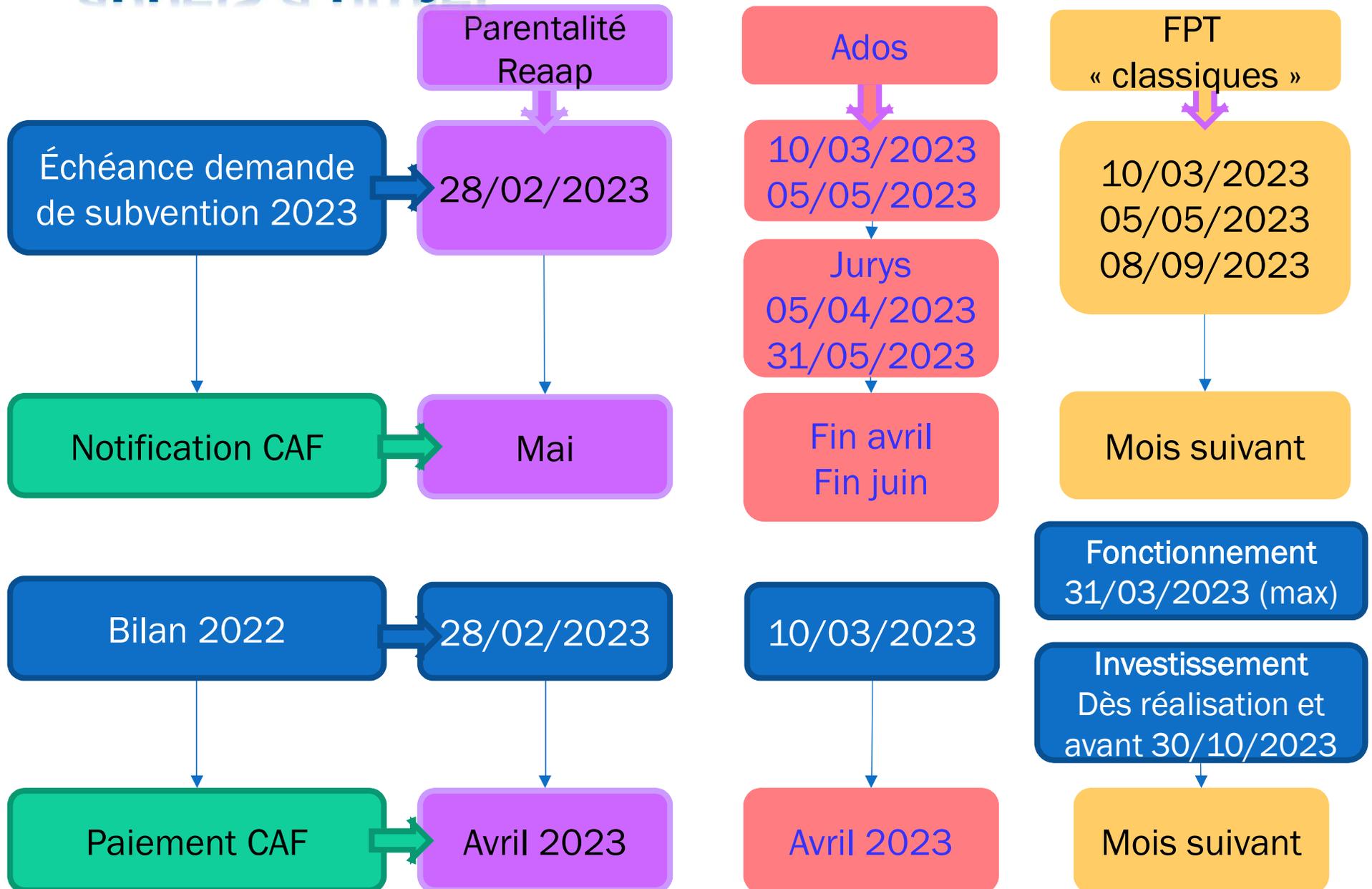
Axe 6 : Appui aux démarches innovantes

Candidatures avant :

- **Le 10 mars pour une notification courant avril**
- **Le 5 mai pour une notification courant juin**
- **Le 8 septembre pour une notification courant octobre**



Les demandes de subventions et les appels à projet



Echéancier 2023 des demandes de subventions à la Caf

Délai de réalisation pour SUBVENTION d'INVESTISSEMENT :

Attention pour toute demande de subvention d'investissement, **les investissements doivent être faits après accord de la Caf. Si les investissements ne peuvent pas attendre, il faut demander une dérogation d'achat anticipé** à la Caf à adresser en même temps que la demande de subvention. L'accord écrit de la Caf n'engage en rien sa décision de financement.

Délai de réalisation des investissements:

- S'il s'agit d'achats liés à un projet de fonctionnement, ils doivent être réalisés en même temps que le projet, dans l'année civile.
- Pour les achats, investissements non liés à un projet de fonctionnement, ils doivent être réalisés et justifiés à la Caf dès la réalisation, et avant le 30 octobre de l'année N+1 (année qui suit l'année de décision). Passé ce délai, la subvention est annulée (au 30/11).
- Pour les investissements liés à des travaux ou aménagements plus importants se conférer aux dates spécifiées dans la convention.

Délai de réalisation pour SUBVENTION de fonctionnement :

Les subventions de fonctionnement fonctionnent en année civile. Si l'action a lieu sur 2 années civiles, il faut faire 2 demandes de subvention, une par année civile concernée.

Attention la Caf doit être informée avant la réalisation de l'action, aussi la date de la demande de subvention fera foi. La Caf ne s'engage aucunement.

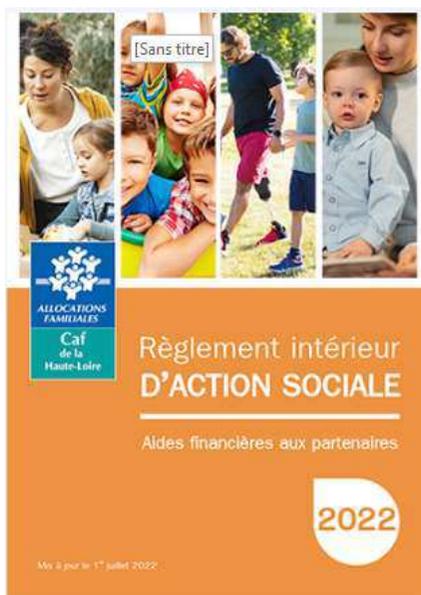
Les demandes de subventions et les appels à projet

Demandes à la CAF

→ Demande de subvention disponible sous caf.fr : [Demandes de subventions | Bienvenue sur Caf.fr](#)

→ à renvoyer à l'adresse suivante :

afc@caf43.caf.fr



- Demande de subvention à la Caf

Dates de limite de dépôt :

- 10 mars 2023 (dont Projets Ados)
- 5 mai 2023 (dont Projets Ados)
- 8 septembre 2023

- Bilan moral et financier subvention Caf

Fonds Publics et Territoires

- Appel à projet ados
- Financements Fonds Publics et Territoires (FPT)

Le règlement intérieur d'Action Sociale sous :

[Demandes de subventions | Bienvenue sur Caf.fr](#)

RESSOURCES POUR LES ALSH

- ✓ La page Afas :

- ✓ <https://www.caf.fr/partenaires/afas>
- ✓ Guides et vidéos explicatives disponibles sur la page



- ✓ La page locale du caf.fr, destinée aux ALSH

- ✓ <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/vos-demarches/prestations-de-service/accueil-de-loisirs>

- ✓ La Caf vous appelle : **le numéro 32 30** s'affiche sur votre téléphone.

- ✓ Votre **conseiller territorial** reste à votre disposition.

- ✓ <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/nous-contacter/carte-des-conseillers-territoriaux>

- ✓ Le **Calendrier 2023** sur les pages locales du caf.fr :

- ✓ <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-haute-loire/partenaires-locaux/vos-demarches>

Calendrier 2023 : Les rendez-vous des aides collectives d'action sociale



Une évaluation qualitative vous a été transmise (Questionnaire en ligne) – Retour au 28 février



monenfant.fr Vous accompagner dans votre vie de parent

- **Rappel : Afin que le site soit le plus exhaustif possible pour proposer une information de qualité aux familles, pensez à mettre à jour vos fiches structures.**

Pour les personnes habilitées sur la convention d'habilitation

Identifiant = adresse mail

(si modification : signature d'un avenant)

- **Pour toute interrogation sur monenfant.fr :**

afc@caf43.caf.fr





QUESTIONS ?



SOUTENIR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ALSH

Le réseau Ado départemental

Intervention de Matthieu GIMENEZ,
De la Ligue de l'Enseignement

Réseau altiligérien pour les professionnels accompagnant les adolescents

Un appel à Projets lancé en 2022

- **Reprise et modernisation** du **dispositif** « Action Jeunes 43 »
Nom à confirmer
- Mise en place d'une « **semaine de l'engagement** »
- **Animation d'un réseau départemental** spécifique aux acteurs de la **jeunesse adolescente** (accueil Ados, PS jeunes, PIJ, Paej, coordinateur Pdn....)



1. Appel à projets type « Action J »

Un collectif de jeunes souhaite réaliser un projet

- Réponse à l'appel à projet, auprès d'un correspondant local ou directement à La Ligue
- Ils participent à un jury près de chez eux
- Obtiennent un financement

Les jeunes vivent leur projet

- Ils participent aux temps de valorisation



1. Appel à projets type « Action J »

Un **cahier des charges** permettra de vous donner de réponses concrètes :

- projets individuel ou collectif;
- des documents qui travaillent les postures de l'accompagnateur et des jurys.

Le contour du projet reste à valider.



1. Appel à projets type « Action J » : mise en place concrète

Comité de pilotage (Caf, Msa, SDJES) pour validation finale du cahier des charges début février.

Échéancier prévisionnel (à confirmer) :

- Rencontre des collectivités territoriales pour leur implication dans le dispositif ;
- recrutement, référencement et formation des accompagnateurs ;
- organisation des jurys (recherche de professionnels, élus, et lieux d'accueil) ;
- information sur les jury et temps de valorisation seront transmises par mail dès que cela sera prêt.

Premier jury espéré pour juin prochain.



2. La semaine de l'engagement

Semaine de l'engagement prévue par un calendrier national la 2^{ème} semaine de septembre :

- Valorisation des projets ados, quels qu'ils soient ;
- Temps de Valorisation des « Junior Association » ;
- Interventions dans les lycées ;
- Conférence sur l'engagement ;
- Journée de valorisation des projets (JA) ;
- Un jury appel à projet type Action J ;
- Etc.



3. Animation d'un réseau départemental spécifique aux acteurs de la jeunesse adolescente

Des rencontres ont été menées de décembre 2022 à janvier 2023 pour faire émerger les besoins des professionnels qui côtoient « les jeunes » pour permettre de lancer ce réseau de manière efficace et utile.

Réunions de réseaux thématiques (3 par an à confirmer) : accompagnement aux projets (appel à projet jeunesse type Action J43, AAP Ado CAF/MSA, Sac Ados, etc.), valorisation des projets, échanges d'expérience, etc.





QUESTIONS ?



SOUTENIR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ALSH

LA MAISON DES FAMILLES,
Une ressource pour les ALSH



Intervention
De Clotilde VINCENT MAHE,
de l'UDAF 43



VOUS PRESENTENT





L'essentiel & plus encore

conventionnent et mandatent



pour animer



MISSION D'ANIMATION

DES RÉSEAUX PARENTALITE EN HAUTE-LOIRE

1



**SOUTENIR LES PARENTS A TOUTES LES
ÉTAPES DE LEUR VIE DE PARENTS.**

2

**MISSION D'ANIMATION
DU LIEU RESSOURCES PARENTS**

LA MISSION D'ANIMATION DES RÉSEAUX PARENTALITE

S'ARTICULE AUTOUR DE 3 AXES DE TRAVAIL :



ANIMATION DES
RÉSEAUX PARENTALITE

Sandrine TISSOT

Chargée de mission

Animation des réseaux Parentalité de la Haute-Loire

animationparentalite@udaf43.org

- 1 Développer des actions de sensibilisation et de communication pour promouvoir les offres de soutien à la parentalité.
- 2 Favoriser la mise en réseau et dynamique de territoire.
- 3 Accompagner les parents à être acteurs de la parentalité.

1

Développer des actions de sensibilisation et de communication pour promouvoir les offres de soutien à la parentalité.

Promouvoir les
Lieux d'Accueil
Parents Enfants

Apporter un
soutien technique
en terme de
communication

Développer
le site internet
de Côté-parents
www.coteparents43.fr

Promouvoir
les actions à
destination des
parents sur les
réseaux sociaux

Concevoir des
malles
pédagogiques
thématiques

Organiser des
formations sur
mesure

Apporter un appui
méthodologique
auprès de
porteurs de
projets

Créer un centre
de ressources à
destination des
professionnels

Identifier des
thématiques
communes

Favoriser les
initiatives en
intégrant les
parents

2

Favoriser la mise en réseau et dynamique de territoire.

Animer le
réseau des
Lieux d'Accueil
Parents Enfants

Organiser la
semaine de la
Parentalité

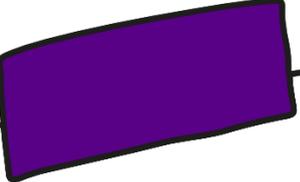
Animer le réseau
des Contrats
Locaux
d'Accompagnement
à la Scolarité

Organiser une
journée à
destination des
professionnels

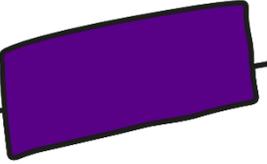
Animer le Réseau
d'Ecoute d'Appui
d'Accompagnement
aux Parents

3

Accompagner les parents à être acteurs de la parentalité.



Apporter un appui
méthodologique
auprès de
porteurs de
projets



Recueillir les
besoins des
parents en terme
de soutien à la
parentalité

LA MISSION D'ANIMATION DU LIEU RESSOURCES PARENTS S'ARTICULE AUTOUR DE 4 AXES DE TRAVAIL :

**ANIMATION DU LIEU
RESSOURCES PARENTS**

Clotilde VINCENT MAHE

Chargée de mission

Animation du Lieu Ressources Parents

coteparents@udaf43.org

1

INFORMATION

2

ACCUEIL INCONDITIONNEL

3

PROPOSITIONS DE SERVICES DE
SOUTIEN A LA PARENTALITÉ EN
PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS
DU TERRITOIRE

4

APPUI AUX COLLECTIFS DE PARENTS

2

LE LIEU RESSOURCES PARENTS

C'EST UN SERVICE COMPLEMENTAIRE AUX OFFRES DU TERRITOIRE.

C'EST UN OUTIL SUR LEQUEL S'APPUYER, POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS.

C'EST UN RELAI VERS LES DISPOSITIFS ET STRUCTURES DU TERRITOIRE.

C'EST UN LIEU POUR APPORTER UNE REPONSE A UNE DEMANDE SPECIFIQUE.

C'EST UN ESPACE POUR CONSTRUIRE DES PROJETS POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS.

1

Information

Renforcer l'accès à l'information des parents, sur le champs de la parentalité, en un même lieu

Valoriser les services existants

Orienter les parents vers une réponse adaptée à leurs besoins

Créer un centre de ressources à destination des parents

Mettre en oeuvre un Point Relai Caf

Créer un centre de ressources à destination des parents

Proposer un espace d'échange via La cantine des parents

Organiser des ateliers pratiques d'information

Animer des cycles à destination des parents via *Les ateliers Papoto*

Proposer des séances d'informations en collectif

Accompagner sur le site www.cote-parents43.fr

Accompagner sur le site www.mon-enfant.fr

2

Accueil inconditionnel

Proposer des services gratuits

Etre ouvert à tous les parents ou futurs parents

Apporter une écoute bienveillante

Proposer un accueil physique sans rendez-vous

Mettre en oeuvre une permanence téléphonique via une ligne dédiée

Apporter une continuité de services à toutes les étapes de la vie de parents

3

Actions de soutien à la parentalité en partenariat avec les acteurs du territoire

Orienter vers les réseaux de partenaires sur le territoire

Promouvoir les actions de soutien à la parentalité du territoire

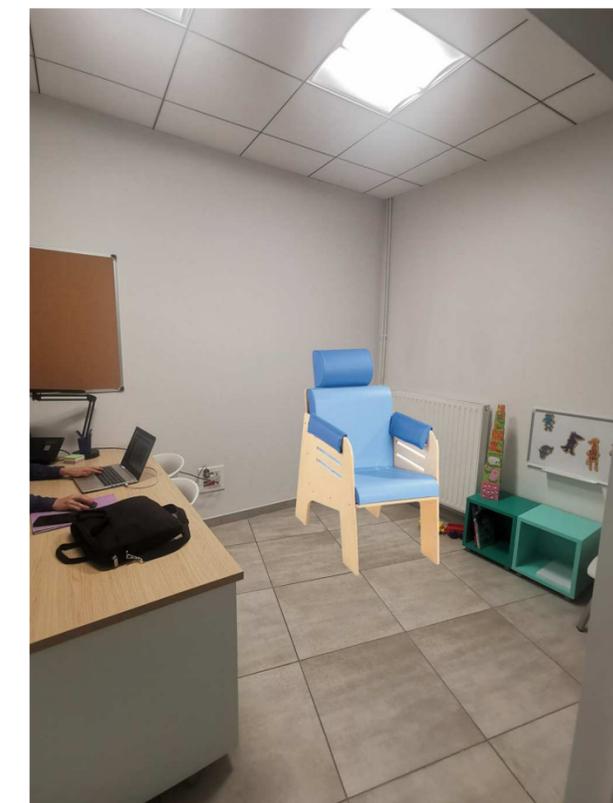
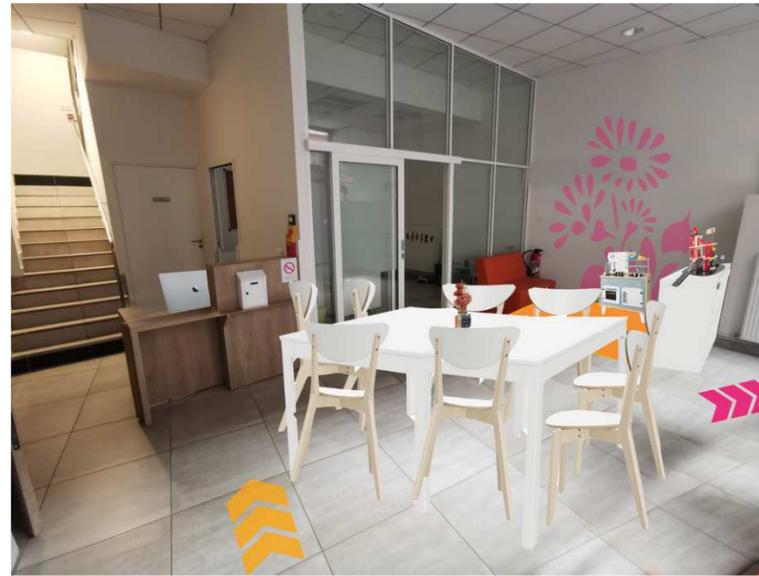
Proposer des permanences de partenaires sur rendez-vous

Espace de rencontres protégées Justice et partage

Permanence PCB Familles

Permanence PFR 43

Aménagement du lieu ressources parents



NOUS CONTACTER

ANIMATION DES RÉSEAUX PARENTALITE

Sandrine TISSOT

Chargée de mission

Animation des réseaux Parentalité de la Haute-Loire

animationparentalite@udaf43.org

ANIMATION DU LIEU RESSOURCES PARENTS

Clotilde VINCENT MAHE

Chargée de mission

Animation du Lieu Ressources Parents

coteparents@udaf43.org



L'essentiel & plus encore





QUESTIONS ?



SOUTENIR LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DES ALSH

Les promeneurs du net,
poursuivre l'intervention éducative
dans la « rue numérique »



Intervention de Naomi BELAMRI,
Coordinatrice du réseau PdN Haute Loire

Le dispositif des Promeneurs du Net

La Caf soutient les professionnels

- Financement d'un réseau d'accompagnement, animé par l'ACIJA
- Une aide au démarrage pour s'équiper en smartphone ou tablette pouvant aller jusqu'à 500 euros maximum (80% maximum du montant de l'investissement).
- Un financement au titre de la **PS Jeunes** implique d'exercer une mission de Promeneur du Net.





Présentation de l'ACIJA

(Association communautaire d'information jeunesse et d'accompagnement)



Pôle Jeunesse
Maison de Brunelles
12, avenue Charles de Gaulle 43120 Monistrol sur Loire
Tél. 04 71 75 47 07 - Courriel : direction@acija.fr

Association loi 1901 agréée Jeunesse Éducation Populaire



L'éducation populaire

L'éducation populaire selon Condorcet est l'art de s'éduquer par soi-même avec d'autres. Elle est à la fois une méthode éducative active et un état d'esprit de responsabilité et de générosité qui donnent du sens à notre vision du monde. Elle s'inscrit dans le principe républicain de la laïcité sans discrimination raciale et sans distinction de religion, de sexe, d'âge et de condition sociale.

Article 1

L'éducation est un principe fondamental de la République.

Article 2

L'éducation populaire est une démarche éducative, collective et globale qui s'effectue dans le respect de la personne humaine et participe à l'éducation de ses choix.

Article 3

L'éducation populaire est une démarche citoyenne participative qui a pour but l'amélioration de la société et l'émancipation de la personne humaine.

Article 4

La culture dans une démarche d'éducation populaire doit permettre de favoriser l'accès à une meilleure compréhension de l'environnement social.

Article 5

L'éducation populaire contribue à favoriser l'éducation de chaque individu par un processus évolutif se développant tout au long de la vie.

Article 6

L'éducation populaire contribue à favoriser l'expression de l'individu. Elle lui donne les moyens de penser par lui-même et de développer son esprit critique au sein de son environnement.

Article 7

L'éducation populaire contribue à favoriser la reconnaissance des différences et leur confrontation comme un moyen de développement du lien social.

Article 8

L'éducation populaire contribue à favoriser l'établissement d'organisations sociales démocratiques.



Contrat Local d'Accompagnement à la
Scolarité

Point Accueil Écoute Jeunes

Information Jeunesse

Point d'Appui à la Vie
Associative

Coordination des Promeneurs du Net

LIMINAIRE



L'A.C.I.J.A. (Association Communautaire d'Information Jeunesse et d'Accompagnement) a été créée en 2005. L'association a vu le jour pour accueillir le Point Information Jeunesse et le Point Cyb et leur donner un réel rayonnement communautaire. Très vite, pendant la mise en place de l'association, d'autres services ont été proposés : Le Point Accueil Ecoute Jeunes du département et le Point d'Appui à la Vie Associative du Nord Est du département.

La volonté de la Communauté de communes Les Marches du Velay a été de mettre à disposition des locaux appropriés et repérables pour l'ensemble de ces services.

Par convention, il a également été précisé qu'aucune restriction de type géographique n'interviendrait dans le fonctionnement de cette structure compte tenu de la réalité du territoire à savoir un bassin scolaire important.

L'A.C.I.J.A. prend siège en 2007 au sein du Pôle Jeunesse d'Information et de Prévention de la Maison de Brunelles à Monistrol sur Loire. Elle est, à ce titre, sollicitée pour toutes actions d'information, d'éducation à la citoyen- neté et de promotion de la santé.

Elle accueille des associations à vocation départementale ou locale leur permettant ainsi d'assurer des permanences de proximité. Elle devient en 2010 Point d'Appui Envie d'Agir et accueille depuis 2012 le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

En 2015, le conseil d'administration a adopté les décisions de faire du Point d'Appui à la Vie Associative un service à part entière au sein de l'association et de développer le P.I.J. dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation.

En 2022, la CAF confie la coordination des « Promeneurs du Net » à l'ACIJA, renforçant son rôle territorial dans l'accompagnement de la population alti-ligérienne quant aux usages numériques.

L'évolution de ces services labellisés a conduit l'A.C.I.J.A. à élaborer aujourd'hui un nouveau projet associatif dans le respect de ses statuts.

L'A.C.I.J.A. a pour objets sur le territoire de la Communauté de communes Les Marches du Velay et au delà...

- de mettre à disposition des enfants et des jeunes, de leur entourage familial, socio-éducatif et professionnel, de ses adhérents et toutes autres personnes un ensemble de ressources matérielles ou immatérielles dans les domaines de la santé, de la citoyenneté, de l'éducation et de la vie associative.
- de promouvoir ces domaines par des actions, des manifestations et des projets.

L'A.C.I.J.A. dispose, à ce jour, de services labellisés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et ne s'interdit aucun développement ou nouvelle création.

L'A.C.I.J.A. est une association laïque.

L'A.C.I.J.A. a pour missions dans les domaines de la santé, de la citoyenneté, de l'éducation et de la vie associative

- De participer au développement individuel et social des enfants, des jeunes, de ses adhérents et toutes autres personnes.
- De promouvoir la santé auprès des enfants, des jeunes et leur famille et toutes autres personnes.
- De promouvoir la citoyenneté auprès des enfants, des jeunes, de leurs familles et de toutes autres personnes notamment via l'engagement associatif.
- De réduire les inégalités d'accès aux soins, à l'information et à la culture...
- De mettre en œuvre toute action favorisant la synergie sur le territoire et de travailler en partenariat ou en concertation avec les acteurs locaux et avec les représentants des collectivités et des institutions.



L'A.C.I.J.A. PROPOSE dans ses domaines de compétence et pour son public cible :

- Tout support ou aide jugés nécessaires, sur site ou en extérieur, sous forme individuelle ou collective pour accueillir, écouter, informer, orienter, accompagner et former.
- Favoriser et promouvoir l'expression des publics, notamment au moyen de techniques d'animation...
- Permettre de s'investir dans les actions citoyennes.
- Rechercher systématiquement les partenariats, les compétences, les ressources les plus pertinentes et les plus adaptées aux actions envisagées et entreprises.
- Associer les familles, les acteurs socio-éducatifs, les acteurs de santé aux projets de l'A.C.I.J.A.
- Coordonner les actions de prévention dans les domaines de l'association.
- Participer à la construction et au fonctionnement du maillage territorial.
- Mettre à disposition et accompagner son public dans l'utilisation des différentes ressources de l'association.



L'A.C.I.J.A. S'APPUIE de façon cohérente sur :

- Les chartes et autres orientations émanant des Ministères respectifs de chaque service.
- Les orientations définies par l'assemblée générale annuelle et le Conseil d'Administration.
- Un personnel compétent et adhérent aux objets, missions et statuts de l'association.

Enfin, l'ACIJA c'est :

- 17 ans d'existence
- 11 salariés
- Un Conseil d'Administration investi et dynamique
- Un rayonnement départemental et plus encore
- Des rencontres et des projets pour la populations du département et au delà





CLAS

Contrat Local
d'Accompagnement
à la Scolarité

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Présentation du service

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école.

Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

C'est un service d'animation et d'accompagnement social.

Les enfants sont proposés par les enseignants pour des motifs variés, non liés aux résultats scolaires mais le plus souvent pour des raisons liés à leur place dans le groupe et/ou à la place de la scolarité dans le schéma familial.



Point Accueil Écoute Jeunes

Présentation du service

Un Point Accueil Ecoute Jeunes est un espace de paroles dédié aux jeunes âgés de 6 à 25 ans.

Ce sont des psychologues cliniciennes qui reçoivent les enfants, adolescents, parents ou professionnels dans un lieu gratuit, confidentiel et anonyme.

Ce n'est pas un espace de soin mais un lieu dans lequel il est possible de déposer son mal être, ses angoisses, ses difficultés. Cet accompagnement de courte durée permet de pouvoir dépasser ses moments difficiles. Dans le cas contraire, de travailler et de trouver des orientations possibles lorsque les raisons des consultations nécessitent des prises en charges médicales, sociales et/ou judiciaire.

Le service est renforcé par deux coordinateurs en Promotion de la santé (Prévention, Éducation à la Santé, Protection).

Leurs missions est d'analyser les besoins d'une population et de concevoir des projets d'intervention auprès de ces mêmes populations.

Des interventions sont réalisées de la primaire au postbac sur des thématiques telles que ; le harcèlement, les usages numériques, les addictions sans produits, les rapports entre adolescents, le développement des compétences psychosociales, le travail autour des émotions.

Ces interventions s'articulent autour de projets de santé dans lesquels la places des adultes, qu'ils soient parents ou professionnels, est centrale.

Des temps d'échanges, des conférences, de formation sont réalisés dans le cadre du service.

Le PAEJ est par ailleurs un service qui compte en son sein :

- 2 formateur régionaux à la prévention du suicide
(Sentinelle – Évaluation et Orientation de la crise Suicidaire – Intervention de Crise)
- 1 formateur Laïcité et Valeurs Républicaine



La Structure Locale d'Information Jeunesse

Présentation du service

La Structure Locale Information Jeunesse (SLIJ) est un espace dédié aux jeunes (et moins jeunes !), scolarisés ou non. C'est un lieu de conseils (orientation, jobs, stages...) libre, gratuit et anonyme.

Jobs / Stages / Emplois :

Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation

Conseils pour l'entretien professionnel

Forums jobs d'été

Aide au rapport de stage

Informatique :

3 postes informatiques à disposition

Accès internet gratuit, courriels

Libre utilisation logiciels de bureautique

Photopies, scanner...

Formations / Etudes / Métiers :

Consultation en libre accès à :

Plus de 2500 diplômes, du CAP au Bac +5

Des fiches métiers CIDJ

Des ouvrages et magazines thématiques

La liste des établissements scolaires

Partir à l'étranger :

Chantiers de jeunes bénévoles ou humanitaires

Séjours linguistiques, échanges au pair

Etudes et stages à l'étranger

Aide aux projets...

Infos :

Programmes culturels : cinéma, associations, spectacles...

Informations loisirs

Volontariat, bénévolat, service civique

Vie pratique :

Accueil, conseils et orientation dans le respect de l'anonymat

Conseils pour se loger (étudiants)





Le Point d'Appui à la Vie Associative

Présentation du service

Les Points d'Appui Locaux à la Vie Associative vous proposent :

- Un accompagnement individuel ou collectif au fonctionnement quotidien de votre association.
- Des séances d'information sur des thèmes adaptés à vos besoins.
- Des liens avec les partenaires locaux : circuits financiers, correspondants institutionnels à la vie associative, fédérations, etc.

UNE AIDE A LA CREATION



Spécification du projet, rédaction des statuts, démarches administratives, règles fiscales, orientation vers les interlocuteurs adéquats.

UN SOUTIEN TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE



Notre équipe vous apporte des informations et des conseils pratiques sur toutes les questions inhérentes à la bonne gestion de votre association (droit du travail, gestion des ressources humaines, recherche de financement, gestion de projets, etc.)

ORIENTATION



Si la demande dépasse le cadre de nos compétences, nous vous mettons en relation avec un réseau de partenaires spécialisés qui sauront répondre à vos questionnements.



Les promeneurs du net

Présentation du service

Intérêt et originalité de la démarche

Les Promeneurs du Net : Pourquoi ?

- Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes.

La mise en place d'une "présence éducative" sur la toile est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises.

L'idée est d'intervenir dans la "rue numérique"

- Souvent, les acteurs de la jeunesse s'appuient déjà sur les réseaux sociaux pour informer sur leurs activités, mobiliser les jeunes sur des projets.

La démarche PDN c'est aussi apporter un cadrage et une légitimité à cette présence en ligne afin d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif est que le professionnel de la jeunesse utilise internet pour participer à tisser des relations de confiance avec les jeunes, tout en se positionnant comme un·e professionnel·le.

Intérêt et originalité de la démarche

- Cette démarche permet aux professionnel·les :
 - de prolonger sur Internet et les réseaux sociaux l'action éducative conduite sur les territoires, en envisageant de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes,
 - « d'aller vers » les jeunes qui ne fréquentent pas ou plus les structures jeunesse des territoires pour établir ou maintenir un lien avec eux,
 - de détecter et prévenir le mal-être, l'isolement et les phénomènes de rupture sociale et de radicalisation chez les jeunes.

➔ Ce dispositif constitue une opportunité pour la structuration des politiques locales et la mise en réseau des acteurs.

Intérêt et originalité de la démarche

- Cette démarche permet aux jeunes (12-25 ans) :
 - de mieux identifier et percevoir les professionnel·les de la jeunesse intervenant à leurs côtés comme des personnes ressources
 - de trouver une écoute voire des solutions à leurs questionnements et leurs besoins, n'impliquant pas nécessairement une rencontre en « face-à-face », au moins dans un premier temps (médiation par l'écran d'ordinateur),
 - de (re)tisser des liens avec ces professionnel·les, leur donnant envie de participer aux projets mis en place par les structures sur leur territoire voire de se (re) mobiliser sur de nouveaux projets.



Qu'est ce qu'un promeneur du net ?

- Un professionnel jeunesse assurant une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux auprès des jeunes dans le cadre de ses missions habituelles exercées en présentiel.
- L'objectif étant de répondre à leurs différentes préoccupations quotidiennes et de leur proposer par la suite une rencontre ou une participation à des projets développés sur le territoire.
- Le Promeneur du net est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement avec la Caf. Chaque Promeneur du net appartient à un réseau animé par un coordinateur départemental.

Ce dispositif est une nécessité car il permet une évolution des postures professionnelles des acteurs de la jeunesse prenant en compte les nouveaux enjeux éducatifs liés au numérique.

Comment devenir promeneurs du net ?

Des critères à respecter

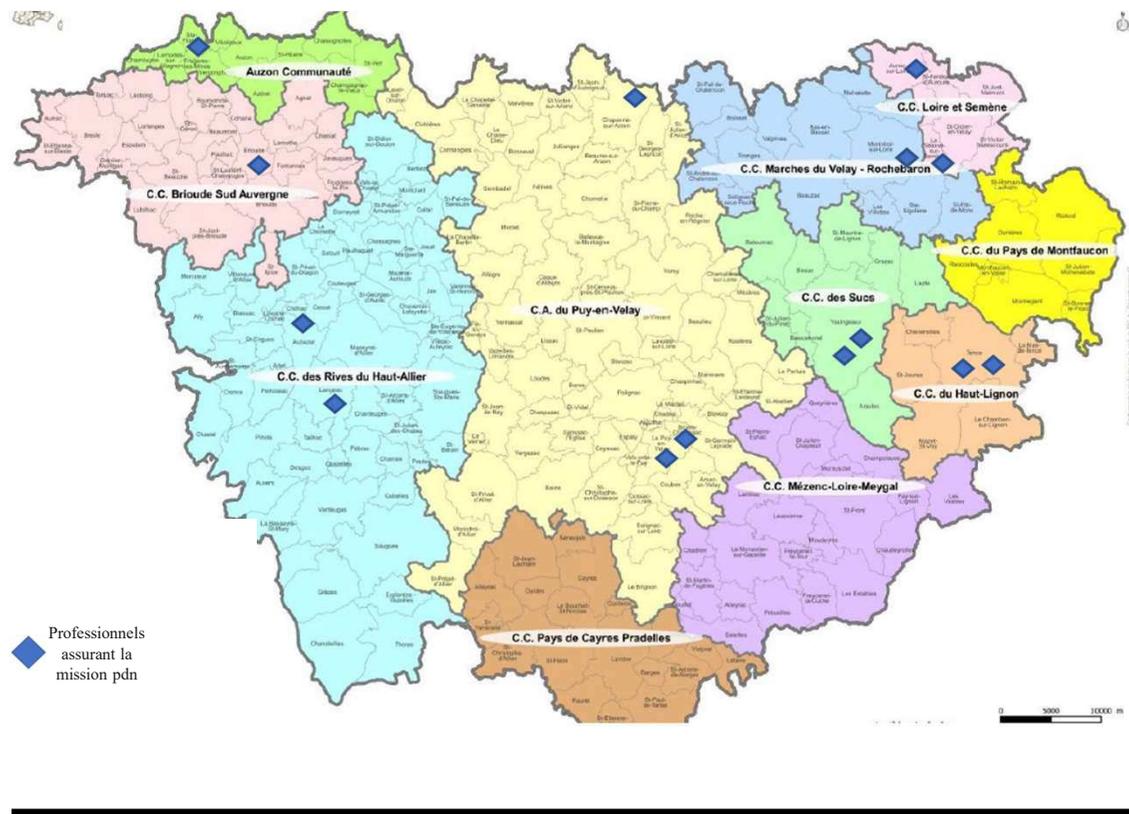
- être un·e professionnel·le d'une structure jeunesse basée en Haute-Loire
- être au contact direct des jeunes

Une charte qui engage les professionnel·les

- à créer un compte "Promeneurs du Net" sur au moins un réseau social
- à suivre les temps de regroupement et de formation
- à assurer une présence en ligne d'au moins deux heures hebdomadaires en direction des jeunes

Une convention à signer avec la CAF de la Haute-Loire qui assure le pilotage du dispositif des Promeneurs du net sur le territoire départemental.

Elle soutient le dispositif des Promeneurs du Net en s'engageant à recevoir des demandes d'aide financière au titre de l'investissement pour l'équipement du Promeneur du net (aides plafonnées à 500 € par promeneur et 80 % du coûts des investissements)



Les professionnels intéressés par la mission Promeneurs du net peuvent contacter
la coordinatrice Naomi BELAMRI :
07 56 06 61 93 / coordinationpdn@acija.fr



Conclusion



**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION**